

Nouvelle Carthage? Nouvelle Conférence

...de la paix?

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Une Conférence générale ? Mais elle évoquerait pas seulement les problèmes méditerranéens, espagnol, africain, proche-oriental; les problèmes de matières premières et de monnaies; mais encore le problème de la redistribution des colonies... et nous avons là encore « bloqué » par avance toute négociation... mais encore, les problèmes des révisions territoriales européennes (à la périphérie polonaise, hongroise, roumaine, bulgare).

Or, là se poserait un double problème: celui de l'acceptation des pays au delà de celui des révisions des révisions (comment les y décider, et au besoin, contraindre ?); celui du maintien du nouveau statut territorial créé par les révisions.

Qui, et comment, sauvegarderait les décisions révisionnistes de la Conférence ? Qui, et comment, maintiendrait et défendrait les clauses territoriales et autres du « nouveau traité » contre toutes demandes reconventionnelles des Etats perdants, contre tout néo-révionisme ?

En un mot, par quelle autorité contiendrait-on les nouveaux mécontents ? Une nouvelle Société des Nations, européenne cette fois ? Un Directeur des deux axes, Berlin-Rome et Londres-Paris ? Mais si la Pologne, la Roumanie, la Russie, se refusait à accepter les décisions de cette nouvelle Sainte-Alliance, les y contraindrait-on, et comment ?

Et nous revolvait devant le rébus que la S.D.N. n'a pas su résoudre lors des affaires sino-japonaise, italo-éthiopienne, espagnole !

En 1919, il y avait des vainqueurs aux traités. La réponse à la question: « Par quelle autorité ? » paraissait naturelle et simple. Les auteurs et garants des traités étaient unis par le fer et le feu, par le sang et l'intérêt. Pourtant, ils se divisèrent et les traités s'effondrèrent en moins de vingt ans, sans qu'ils eussent eu un geste sérieux pour les soutenir.

En 1939, devant la perspective d'une Conférence générale — infiniment souhaitable en soi, mais déjà reculée par les séo-vainqueurs d'Ethiopie, d'Autriche, de Tchéco-Slovaquie et d'Espagne, — la question capitale, primordiale, inévitabile, « Par quelle autorité ? » reste sans réponse valable, sûre, décisive.

Et pourtant il ne s'agit pas de peu, mais de tout: ou la Conférence, si elle se tient, sera sans lendemain sûr et stable, ou elle suppose, entre autres effets, une nouvelle carte d'Europe et des colonies, un nouveau traité, un nouveau « pacte », une nouvelle « société ». « Par quelle autorité » tout cela se fera-t-il, s'imposera-t-il, durera-t-il ?

Une réponse préalable à cette question conditionne la réunion d'une conférence et pourrait ouvrir de meilleures perspectives.

Ernest PEZET.

(Reproduction interdite. Droits réservés.)

AU SÉNAT

Paris, 31 janvier. — La séance d'ouverture à 15 h. 40, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. M. Champetier de Ribes est au banc des ministres.

Le Sénat valide l'élection de M. Maurice de Rothschild, élu dans les Hautes-Alpes. L'ordre du jour appelle ensuite une série de lectures dont voici les résultats.

Nomination de neuf membres de la commission d'instruction de la Cour de Justice. Sont élus: MM. Henri Merlin, Meunier, de Courtois, Monnerin, Armand Calmel, Gauthier, Manuel Fourcade René Hery, Peziers.

Nomination de cinq membres suppléants de la commission d'instruction de la Cour de Justice. Sont élus: MM. Bourdeaux, Loubet, Louis Linier, Boivin-Champeaux, Delteil.

Le Sénat décide de séjurer jeudi à 15 h., pour discuter le collectif de décembre. La séance est levée à 17 h. 35.

A la Commission de l'Air

La commission sénatoriale de l'Air a reçu à l'unanimité des suffrages, son président, M. Paul Renaud; M. Amann, de la Gironde; et Rambaud ont été élus vice-présidents; MM. Bellanger et Maréchal, secrétaires.

M. Laurent-Eynac est désigné comme rapporteur pour les questions d'aéronautique populaire.

A la Commission des mines

Après avoir réélu son président, M. Gaston Basile et, pour les questions de mines, la commission sénatoriale des Mines a chargé M. Elby (Pas-de-Calais) de rapporter la proposition de loi adoptée par la Chambre, tendant à accorder un nouveau décalé de deux années aux bénéficiaires de la loi du 20 décembre 1925, relative aux ouvriers mineurs occupés aux travaux de reconstruction des régions dévastées.

La prise d'armes du 4 février à Lille

Une prise d'armes aura lieu le 4 février, à 14 h., sur Champ-de-Mars de Lille. Au cours de cette prise d'armes, le général commandant la première région militaire remettra des décorations.

En conséquence, les anciens militaires et les militaires des réserves résidents à Lille ou dans les environs qui désirent recevoir de ses mains une décoration leur ayant été récemment décernée, sont priés de vouloir bien en prévenir, la veille au plus tard, le major de garnison de Lille (Grand-Fort).

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le renforcement de l'armée

Le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi ayant pour objet de proroger les dispositions de la loi du 17 mars 1936.

M. de Sennebar, rapporteur, rappelle que cette loi a prévu que pendant les classes creuses, les contingents seraient maintenus sous les drapeaux un an au delà de la durée prévue par la loi de 1928. Cette disposition est applicable pour le dernier feu au contingent à incorporer en octobre 1939.

M. Moutet, rapporteur, s'efforce de justifier le vote du projet.

C'est parce que les syndicats ouvriers ont pu estimer que leurs libertés étaient menacées, déclare-t-il, qu'ils ont décidé la grève générale. S'il y a eu des actes délictueux, ils résultent de l'exaspération de quelques individus et non d'un plan concerté.

M. Marius Moutet énumère les faits qui ont donné lieu à des inculpations et il en dresse une statistique, puis proteste contre la dénonciation préventive qu'on a faite de certains grévistes pour faits de grève.

La Commission de législation civile estime qu'il y a un motif sérieux de croire que la classe de 1939 sera plus nombreuse que celle de 1938. Le gouvernement n'a voulu que rétablir l'ordre, il doit le prouver, le calme revenu, en faisant preuve de réconciliation.

Le rapporteur expose que la Commission a exclu du bénéfice de l'amnistie le vol, le recel, les violences ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Parlant ensuite de la grève de certains fonctionnaires et agents de l'Etat, l'orateur estime que leur manifestation n'a eu qu'un caractère public et qu'elle est dirigée contre les renvois pour faits de grève de certains ouvriers.

Le rapporteur examine ensuite le contre-projet de M. Emile Perrin, qui comporterait une loi d'amnistie, amnistie facultative accordée par le gouvernement par voie de décret.

M. Marius Moutet estime que le vote du contre-projet apparaît comme une sorte de parade parlementaire à laquelle le gouvernement ne devrait pas s'associer. Le garde des Sceaux, dit-il, a déclaré qu'il n'aurait pas l'assentiment de la Chambre à ce contre-projet. Sans doute, craint-il que la classe ouvrière ne puisse penser qu'elle a remporté un succès sur le gouvernement.

M. Moutet s'étonne que les « factieux » n'aient été condamnés qu'à de simples amendes, tandis que les ouvriers aient subi des sanctions bien plus graves. En terminant, l'orateur souligne que le réveil des énergies nationales exige l'esprit de concorde civique et exclut l'esprit de répression.

Une intervention de M. Parmentier en faveur du droit de grâce

M. Parmentier, Fédération républicaine (Nord), soutient la question préalable. Il critique la proposition de loi d'après laquelle le Nord est dépourvu des dispositions de la proposition Gouin et lui reproche surtout de réintégrer les fonctionnaires sans réintégrer les ouvriers.

Puis il affirme que les condamnations prononcées dans le Nord ont été légères. M. Valentin, socialiste (Nord), reconnaît que les décisions de justice étaient modérées. Il a seulement protesté contre les condamnations privées.

M. Marchandise fait alors remarquer que le ministère de la Justice n'a donné aucun ordre aux magistrats. Toutefois, il n'a pas été insensible à certains arguments d'humanité et a fait preuve de la modération qui s'imposait au gouvernement.

M. Parmentier demande au gouvernement d'être plus ferme et d'être plus droit de grâce et l'attaque, en terminant, le « néo-dictatorialisme ».

Puis il retire la demande de question préalable. Après les interventions de M. Drouot (Haute-Saône) et de M. Badier, radical (Hérault), la Chambre décide de renvoyer la suite de la discussion à vendredi matin. La séance est levée à 11 h. 55.

LA SEANCE DE L'APRES-MIDI

Elle est reprise à 15 h. 05, sous la présidence de M. Hippolyte Ducoq, vice-président.

Au début du gouvernement ont pris place M. Paul Reynaud, ministre des Finances, et M. Jules Julien, ministre des P.T.T.

L'ordre du jour appelle, la discussion du projet de loi portant: 1° Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1939, au titre du budget général et des budgets annexes; 2° Approbation de crédits pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921.

M. Jammy Schmidt, rapporteur général, fait savoir qu'il s'agit d'un collectif de régularisation de dépenses budgétaires régulièrement décidées en exécution des dispositions législatives (1.197.367.987 fr. de crédits accordés, 91.330.000 fr. de crédits annulés).

La Commission des Finances présente seulement au vote de la Chambre une disposition spéciale tendant à la titularisation des auxiliaires permanents.

Cette réforme promise depuis longtemps ne peut être retardée dit-il. M. Alexandre Duval (Eure), de la Fédération républicaine, examine successivement les différentes dispositions agricoles et forestières.

M. Denais (U.R.D.), s'inquiète notamment de la titularisation prévue des auxiliaires permanents et voudrait la voir subordonnée à un examen donnant toute garantie.

M. Pinehl (Indépendant), propose qu'on fixe à 5 ans le temps au bout duquel un employé temporaire deviendrait un auxiliaire permanent.

MM. Marin et Curtius rappellent les pertes subies par certains au moment de la récente mobilisation.

A propos des crédits de 14 millions attribués au ministère de l'Air, M. Pélissier fait le procès de l'industrie aéronautique qui continue la spoliation des deniers de l'Etat.

M. Béranger demande qu'on ne revienne pas à l'erreur du stockage. Il voudrait une meilleure répartition de commandement pour que la semaine de 45 heures soit justifiée dans toutes les usines. Il souhaite enfin un choix judicieux entre appareils français et étrangers.

Une déclaration de M. Guy La Chambre sur notre production aéronautique

M. Guy La Chambre déclare que le gouvernement s'explique devant les trois commissions de défense nationale et la Chambre, et un débat public est jugé nécessaire. Les critiques faites au sujet des achats d'avions à l'étranger ne sont pas fondées, dit-il, car les achats n'ayant porté que sur les surplus des possibilités de l'industrie française. Quant à l'industrie française, un chiffre démontre sa situation pour le mois actuel: la production des avions de guerre dépasse 90 appareils, elle est de 100 appareils.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Wiedemann-Gelren réclame un prochain débat sur l'aviation

L'article 18 et l'ensemble du projet sont adoptés.

Le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi ayant pour objet de proroger les dispositions de la loi du 17 mars 1936.

M. de Sennebar, rapporteur, rappelle que cette loi a prévu que pendant les classes creuses, les contingents seraient maintenus sous les drapeaux un an au delà de la durée prévue par la loi de 1928. Cette disposition est applicable pour le dernier feu au contingent à incorporer en octobre 1939.

M. Moutet, rapporteur, s'efforce de justifier le vote du projet.

C'est parce que les syndicats ouvriers ont pu estimer que leurs libertés étaient menacées, déclare-t-il, qu'ils ont décidé la grève générale. S'il y a eu des actes délictueux, ils résultent de l'exaspération de quelques individus et non d'un plan concerté.

M. Marius Moutet énumère les faits qui ont donné lieu à des inculpations et il en dresse une statistique, puis proteste contre la dénonciation préventive qu'on a faite de certains grévistes pour faits de grève.

La Commission de législation civile estime qu'il y a un motif sérieux de croire que la classe de 1939 sera plus nombreuse que celle de 1938. Le gouvernement n'a voulu que rétablir l'ordre, il doit le prouver, le calme revenu, en faisant preuve de réconciliation.

Le rapporteur expose que la Commission a exclu du bénéfice de l'amnistie le vol, le recel, les violences ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Parlant ensuite de la grève de certains fonctionnaires et agents de l'Etat, l'orateur estime que leur manifestation n'a eu qu'un caractère public et qu'elle est dirigée contre les renvois pour faits de grève de certains ouvriers.

Le rapporteur examine ensuite le contre-projet de M. Emile Perrin, qui comporterait une loi d'amnistie, amnistie facultative accordée par le gouvernement par voie de décret.

M. Marius Moutet estime que le vote du contre-projet apparaît comme une sorte de parade parlementaire à laquelle le gouvernement ne devrait pas s'associer. Le garde des Sceaux, dit-il, a déclaré qu'il n'aurait pas l'assentiment de la Chambre à ce contre-projet. Sans doute, craint-il que la classe ouvrière ne puisse penser qu'elle a remporté un succès sur le gouvernement.

M. Moutet s'étonne que les « factieux » n'aient été condamnés qu'à de simples amendes, tandis que les ouvriers aient subi des sanctions bien plus graves. En terminant, l'orateur souligne que le réveil des énergies nationales exige l'esprit de concorde civique et exclut l'esprit de répression.

Le budget du travail et de la prévoyance sociale s'élève, pour 1939, à 1 milliard 451.505.153 francs, contre 1 milliard 363.140.523 francs pour 1938.

M. de Sennebar, rapporteur, rappelle que cette loi a prévu que pendant les classes creuses, les contingents seraient maintenus sous les drapeaux un an au delà de la durée prévue par la loi de 1928. Cette disposition est applicable pour le dernier feu au contingent à incorporer en octobre 1939.

M. Moutet, rapporteur, s'efforce de justifier le vote du projet.

C'est parce que les syndicats ouvriers ont pu estimer que leurs libertés étaient menacées, déclare-t-il, qu'ils ont décidé la grève générale. S'il y a eu des actes délictueux, ils résultent de l'exaspération de quelques individus et non d'un plan concerté.

M. Marius Moutet énumère les faits qui ont donné lieu à des inculpations et il en dresse une statistique, puis proteste contre la dénonciation préventive qu'on a faite de certains grévistes pour faits de grève.

La Commission de législation civile estime qu'il y a un motif sérieux de croire que la classe de 1939 sera plus nombreuse que celle de 1938. Le gouvernement n'a voulu que rétablir l'ordre, il doit le prouver, le calme revenu, en faisant preuve de réconciliation.

Le rapporteur expose que la Commission a exclu du bénéfice de l'amnistie le vol, le recel, les violences ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Parlant ensuite de la grève de certains fonctionnaires et agents de l'Etat, l'orateur estime que leur manifestation n'a eu qu'un caractère public et qu'elle est dirigée contre les renvois pour faits de grève de certains ouvriers.

Le rapporteur examine ensuite le contre-projet de M. Emile Perrin, qui comporterait une loi d'amnistie, amnistie facultative accordée par le gouvernement par voie de décret.

M. Marius Moutet estime que le vote du contre-projet apparaît comme une sorte de parade parlementaire à laquelle le gouvernement ne devrait pas s'associer. Le garde des Sceaux, dit-il, a déclaré qu'il n'aurait pas l'assentiment de la Chambre à ce contre-projet. Sans doute, craint-il que la classe ouvrière ne puisse penser qu'elle a remporté un succès sur le gouvernement.

M. Moutet s'étonne que les « factieux » n'aient été condamnés qu'à de simples amendes, tandis que les ouvriers aient subi des sanctions bien plus graves. En terminant, l'orateur souligne que le réveil des énergies nationales exige l'esprit de concorde civique et exclut l'esprit de répression.

Le projet sur la retraite des vieux travailleurs vient jeudi

La séance est levée à 20 h. 30. Prochaine séance jeudi matin, pour la discussion du projet sur la retraite des vieux travailleurs.

Une proposition de la Fédération républicaine pour venir en aide aux vieillards

M. Joseph Denais et ses collègues de la Fédération républicaine, ont déposé une proposition de loi tendant à augmenter de 2 fr. par jour le montant de la part de l'Etat dans les allocations de l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. En outre, cette proposition admettrait au bénéfice de ces allocations les asexagés au même titre que les septuagénaires.

Les auteurs de la proposition présenteront au cours de la prochaine séance un rapport F16, sur la retraite des vieux travailleurs.

LETTRE DE BRUXELLES CHOMAGE ET FAMILLES NOMBREUSES

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 31 JANVIER 1939. Le budget du travail et de la prévoyance sociale s'élève, pour 1939, à 1 milliard 451.505.153 francs, contre 1 milliard 363.140.523 francs pour 1938.

M. de Sennebar, rapporteur, rappelle que cette loi a prévu que pendant les classes creuses, les contingents seraient maintenus sous les drapeaux un an au delà de la durée prévue par la loi de 1928. Cette disposition est applicable pour le dernier feu au contingent à incorporer en octobre 1939.

M. Moutet, rapporteur, s'efforce de justifier le vote du projet.

C'est parce que les syndicats ouvriers ont pu estimer que leurs libertés étaient menacées, déclare-t-il, qu'ils ont décidé la grève générale. S'il y a eu des actes délictueux, ils résultent de l'exaspération de quelques individus et non d'un plan concerté.

M. Marius Moutet énumère les faits qui ont donné lieu à des inculpations et il en dresse une statistique, puis proteste contre la dénonciation préventive qu'on a faite de certains grévistes pour faits de grève.

La Commission de législation civile estime qu'il y a un motif sérieux de croire que la classe de 1939 sera plus nombreuse que celle de 1938. Le gouvernement n'a voulu que rétablir l'ordre, il doit le prouver, le calme revenu, en faisant preuve de réconciliation.

Le rapporteur expose que la Commission a exclu du bénéfice de l'amnistie le vol, le recel, les violences ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Parlant ensuite de la grève de certains fonctionnaires et agents de l'Etat, l'orateur estime que leur manifestation n'a eu qu'un caractère public et qu'elle est dirigée contre les renvois pour faits de grève de certains ouvriers.

Le rapporteur examine ensuite le contre-projet de M. Emile Perrin, qui comporterait une loi d'amnistie, amnistie facultative accordée par le gouvernement par voie de décret.

M. Marius Moutet estime que le vote du contre-projet apparaît comme une sorte de parade parlementaire à laquelle le gouvernement ne devrait pas s'associer. Le garde des Sceaux, dit-il, a déclaré qu'il n'aurait pas l'assentiment de la Chambre à ce contre-projet. Sans doute, craint-il que la classe ouvrière ne puisse penser qu'elle a remporté un succès sur le gouvernement.

M. Moutet s'étonne que les « factieux » n'aient été condamnés qu'à de simples amendes, tandis que les ouvriers aient subi des sanctions bien plus graves. En terminant, l'orateur souligne que le réveil des énergies nationales exige l'esprit de concorde civique et exclut l'esprit de répression.

Le commandant militaire de Barcelone ordonne la reprise générale du travail

Barcelone, 31 janvier. — (D'un des envoyés spéciaux de l'Agence Havas.) La reprise générale du travail a été ordonnée par le commandant militaire de Barcelone, M. Rucart, après avoir reçu l'assentiment des miliciens valides.

M. Rucart a déclaré que les miliciens valides ont été réintégrés dans les usines et ateliers, et que les ateliers ont été réintégrés dans les usines.

M. Rucart a déclaré que les miliciens valides ont été réintégrés dans les usines et ateliers, et que les ateliers ont été réintégrés dans les usines.

Des centaines d'enfants perdus à Barcelone

Barcelone, 31 janvier. — Les services de l'aide sociale ont créé dans la capitale catalane un service spécial chargé de retrouver les enfants perdus, dont les parents se trouvent dans le zone nationale, et ceux dont les parents ont fui peu avant l'occupation de Barcelone par les franquistes et ont été abandonnés.

On ne connaît pas encore le nombre exact des enfants perdus déjà recueillis par le nouveau service, mais il dépasse certainement plusieurs centaines.

Les gouvernementaux avaient abandonné dans le port de Barcelone deux sous-marins et quatre vapeurs

Barcelone, 31 janvier. — On annonce officiellement que les gouvernementaux avaient abandonné dans le port de Barcelone deux sous-marins en très bon état et quatre gros vapeurs prêts à prendre la mer. Il s'agit des sous-marins « Espana » et « R.O.K. » et des vapeurs « B. B. N. 3 », la « Ciudad de Seville », le « Rio Darro » et le « Rio Segre ».

Un communiqué du G.Q.G. nationaliste déclare en outre: « A Barcelone, le matériel de guerre emmagasiné par les rouges et capturé par nos troupes est extrêmement coûteux. Il comprend notamment plus de cent moteurs nord-américains d'aviation qui sont intactes; de nombreux avions de la nouvelle marque Deffin, de provenance russe, plus de 38.000 bidons d'essence d'aviation, une quantité de graisse et d'huile suffisante pour deux ans, plus de 1.000 mitrailleuses empaquetées et 20 tonnes de matériel divers... »

« La valeur du matériel capturé jusqu'à présent et qui n'est qu'une partie de celui qui a été abandonné par l'adversaire, se monte à 100 millions de pesetas... »

« Comme l'ennemi a déclaré plusieurs fois qu'il était battu par la puissance de notre matériel, nous présentons au monde cette preuve du fait qu'il disposait d'une grande quantité de matériel reçu de l'étranger depuis le début de la campagne... »

M. Charles, préfet du Nord, inaugurer le 4 février, la cinquième exposition régionale du travail

L'Exposition régionale du travail, premier stade de la sélection en vue de l'attribution du titre des « Meilleurs Ouvriers de France », sera inaugurée, dans la salle des fêtes de la Poste commerciale, les 4, 5 et 6 février.

L'inauguration aura lieu le samedi 4 février, à 14 h. 30, sous la présidence de M. Charles, préfet du Nord, et du président du Comité départemental de l'enseignement technique, assisté de MM. Hardy, directeur de l'Académie de Lille; Lebeau, directeur de l'Académie de Valenciennes; et de M. Lefebvre, directeur de l'Académie de Douai.

Le jury de l'Exposition sera réuni dans la salle des fêtes de la Poste commerciale, sous la présidence de M. Verrier, commissaire général, à l'effet d'étudier les travaux exposés, de distribuer les récompenses et de faire choix des œuvres qui participeront, au mois de juillet, au concours national à Paris.

A en juger par le nombre, la variété et la valeur professionnelle des travaux exposés, l'Exposition régionale de Lille est une compétition nationale de première importance.

Les salles seront ouvertes exceptionnellement le samedi 4 février, de 15 h. à 18 h., le dimanche 5 et lundi 6, de 9 h. à 12 heures.

L'Empereur d'Annam, S.M. Bao Hai, qui était en traitement depuis un mois, a été guéri d'un accident de chasse à la fin de l'année.

LA GUERRE CIVILE EN ESPAGNE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Plusieurs milliers de réfugiés arrivent à La Tour-de-Carol

La Tour-de-Carol, 31 janvier. — Un convoi de 1.453 femmes et enfants est arrivé, lundi après-midi, venant de Puigcerdà. La plupart de ces fugées, qui depuis vingt-quatre heures campaient dans la neige, attendant de franchir la frontière, étaient épuisées de froid et de faim. Mardi matin, un nouveau convoi de 1.167 personnes est arrivé de Puigcerdà.

L'armée gouvernementale de la Seo d'Urgel paraît résister fermement sur ses positions.

Les deux ministres décident de faire renforcer la frontière...

Puigpignat, 31 janvier. — Le ministre de la Santé publique et le ministre de l'Intérieur, qui sont arrivés mardi matin à la frontière espagnole, ont décidé de renforcer l'organisation du service sanitaire dans les Pyrénées-Orientales, en vue de protéger en même temps la population française et les réfugiés espagnols contre des épidémies toujours à craindre.

L'organisation sera placée sous la direction du médecin-chef adjoint du service sanitaire maritime de Bordeaux, spécialiste de ces questions.

Les autorités ont décidé de laisser entrer les soldats blessés qui se présentent à la frontière en grand nombre. Les trois ou quatre mille miliciens blessés qui se trouvent actuellement dans les centres de Prats-de-Mollo, du Perthus et de Prats de Mollo seront dirigés vers les hôpitaux de l'intérieur, afin de laisser la place libre aux blessés sérieusement atteints.

MM. Sarraut et Rucart ont visité, dans la matinée, les différents centres d'accueil des réfugiés au Boulou et au Perthus.

Dans une auberge du Boulou se trouve logé M. Bosch, président du Parlement catalan, qui a pu quitter Barcelone, mais n'a pu être suivi que quelques effets personnels.

M. Sarraut a lavé quelques instants au Perthus, avec des enfants espagnols, auxquels on distribue des aliments.

Les ministres ont visité ensuite le fort de Bellegarde, où sont soignés des miliciens et, à 11 h. 30, ils ont regagné Puigpignat.

...et inspectent les centres d'hébergement et camps de concentration de réfugiés

Puigpignat, 31 janvier. — MM. Albert Sarraut et Marc Rucart ont consacré leur après-midi à la visite de plusieurs centres d'hébergement et camps de concentration situés sur la route de Puigpignat à Prats-de-Mollo, qui, avec Cerbere, Le Perthus et Bourg-Madame, offrent les plus grandes facilités d'accès d'Espagne en France.

Paris, 31 janvier. — M. Albert Sarraut et M. Rucart ont été reçus par le ministre de l'Intérieur, M. Laval, à 14 h. 30.

Petite bourgade de montagne dont la population est de 500 habitants, Prats-de-Mollo a dû, en deux jours, abriter près de trois mille miliciens ou réfugiés qui ont passé par la montagne, venant des environs de Campredon et de Manresa. Un spacieux bâtiment destiné à accueillir, l'été, les colonies de vacances, a été transformé en camp de concentration où sont réunis près de 2.500 miliciens. C'est là que MM. Albert Sarraut et Marc Rucart se sont rendus en premier lieu, accompagnés de leur suite.

Les deux ministres sont entrés dans l'immeuble pour y garder par des soldats espagnols et dans laquelle les miliciens, formant une foule compacte et disciplinée, semblaient attendre dans une sorte de réverie que se fixât leur destin. Lors que MM. Sarraut et Rucart firent leurs rangs serrés, ils se levèrent et quel que soit le bruit entendu, rompirent le silence: « Vive la France », « Vive l'Espagne républicaine » et aussi des « Vive la paix ».

Plusieurs miliciens avaient réussi à traverser la frontière en emportant leurs instruments de musique et s'étaient rangés devant le porche d'entrée pour saluer d'une « Marseille » l'arrivée des ministres.

Les deux ministres ont ensuite visité la mairie où ils se sont entretenus avec le maire du problème du ravitaillement en nourriture et en produits pharmaceutiques qui sont nécessaires, bien que le plupart de ces hommes soient valides.

Neuf cents autres miliciens, qui étaient arrivés dans le courant de la nuit et de la matinée, ont été internés dans l'ancien château de Prats-de-Mollo et dans nombreux autres dans des granges en attendant soit d'être dirigés vers un camp, soit de recevoir l'ordre de retourner en Espagne.

Remontant en voiture MM. Sarraut et Rucart ont refait ensuite, en sens inverse, la route sirocco que les avait amenés à Prats-de-Mollo, et sont arrivés à Arles-sur-Tech où a été installé, dans l'école du village, l'un des plus importants centres d'accueil de la région.

Plus de huit cents femmes et enfants ont trouvé là un abri provisoire. Les classes ont été transformées en dortoirs. Dans la cour, sur deux foyers improvisés, dans d'immenses chaudrons fumant la soupe pour les adultes et du lait pour les petits. La discipline est plus difficile à établir que parmi les hommes dont le morne abatement rend le manquement relativement aisé.

A peine MM. Sarraut et Rucart étaient-ils entrés qu'ils étaient entourés par les enfants en guenilles mais déjà reconfortés et presque joyeux et par celles des femmes à qui deux jours de repos ont redonné le goût de vivre. Mais quel pitoyable spectacle !

Les ministres ont regagné ensuite Puigpignat à 18 h.

Une conférence à la préfecture de Perpignan